

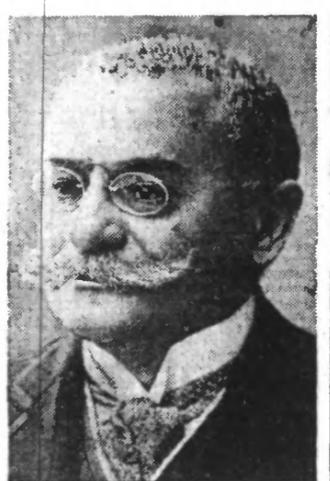
Le Quotidien

DE ROUBAIX-TOURCOING

M. Delcassé est mort jeudi à Nice

Il avait dans la même journée présenté ses condoléances à M. Raiberti

Nice, 22. — M. Delcassé, ancien ministre des affaires étrangères, est décédé subitement aujourd'hui, à Mont-Boron, près de Nice.



M. THEOPHILE DELCASSÉ

C'est en sortant d'un concert donné à l'évêché de Nice, hier soir, vers 6 heures, que M. Delcassé a été frappé d'une embolie.

Il s'est affaissé sur un banc du jardin de l'évêché.

C'est là que son corps a été trouvé puis transporté dans une clinique de la ville. Mme Delcassé, très souffrante, a dû s'allier.

Condoléances, regrets

Nice, 22. — Dès la nouvelle du décès de M. Delcassé, M. Armand Bernard, Préfet, accompagné du secrétaire général de la Préfecture, s'est rendu à la villa de Mont-Boron auprès de Mme Delcassé pour lui présenter ses condoléances.

On annonce d'autre part que tous les journaux de Rome regrettent la mort de M. Delcassé. Ils soulignent les éminents services qu'il a rendus à son pays et rappellent qu'il a collaboré au rapprochement entre la France et l'Italie.

La vie politique de l'ancien Ministre des Affaires Etrangères

Paris, 22. — M. Théophile Delcassé était né à Pamiers (Ariège), le 1er mars 1852. Il appartenait au parti radical. Il fut élu pour la première fois député en 1889. En 1894, il fut sous-secrétaire d'Etat des colonies, sous les ministères Ribot et Dupuy. Réélu en 1898, il devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Dupuy en 1898. Réélu en 1903, il occupa le ministère des affaires étrangères dans le cabinet Brisson et conserva le portefeuille depuis le 24 juin 1893 jusqu'au 6 juin 1905, dans les cabinets Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. A partir de 1900, il s'attacha à conclure avec les puissances voisines de la France un certain nombre d'importants accords que sanctionnèrent de solennelles visites de souverains étrangers à Paris; notamment le rétablissement d'une politique d'équilibre économique avec l'Italie, les accords franco-anglais concernant le Maroc, Terre-Neuve et l'Egypte, et l'accord franco-espagnol touchant le Maroc. Il négocia les visites officielles, en France, du tsar Nicolas II, du roi d'Angleterre Édouard VII, des rois d'Italie Victor-Emmanuel, et d'Espagne, Alphonse XIII. La série de ces manifestations amicales succédant à des accords écrits, ne fut pas sans alarmer l'Allemagne, qui affecta d'y voir une menace d'isolement politique en Europe. Au mois de juin 1905, un brusque conflit éclatait, la diplomatie allemande refusant de reconnaître les accords signés par la France relativement au Maroc, sous prétexte qu'ils lui avaient été communiqués dans une forme officielle. Sous la pression officielle de l'Allemagne, M. Rouvier sacrifia son ministère des affaires étrangères. La circonscription de Foix le renvoya à la Chambre aux élections générales de 1906. A la fin du mois d'août 1914, au moment du remaniement du cabinet Viviani, M. Delcassé reçut le portefeuille des affaires étrangères dans le ministère de la défense nationale. Il occupa le poste du Quai d'Orsay jusqu'en octobre 1915. A cette date, à la suite de l'échec de la politique des Alliés dans les Balkans, M. Delcassé donna sa démission qui ne récéda d'ailleurs que de quelques semaines la retraite collective du cabinet Viviani. Aux élections générales de 1919, M. Delcassé ne se présenta pas devant ses électeurs. D'ailleurs, à partir de sa démission en 1915, il s'était complètement de la vie politique.

Notre nouveau Feuilleton

C'est après demain dimanche que nous commencerons la publication de notre nouveau feuilleton.

FÉLONIE D'AMOUR

Est, après tant d'autres œuvres de Maxime La Tour, celle que « Rose Fauvette », « Bonheur Volé », « Brin de Lilas », « Papa Bon Coeur », un délicat et d'émouvante observation, animé par une intrigue passionnante et dont l'intérêt se renouvelle continuellement jusqu'au dernier chapitre.

Une bande de mille faux-monnayeurs

Elle fabriqua pour quantité de millions de monnaie, timbres, étiquettes, etc.

Les arrestations en masse, de membres de la bande de faux-monnayeurs que nous avons signalés, continuent à New-York. Soixante-quatre sont maintenant sous les verrous. En outre de fausses monnaies d'or et d'argent, la bande fabriquait des billets de 5 et de 20 dollars. Elle avait fabriqué pour plusieurs millions de dollars de fausse monnaie. Elle fabriquait aussi de faux timbres d'enregistrement et jusqu'à de fausses étiquettes de boissons alcooliques qu'elle vendait aux conteurs de bières, au large de New-Jersey et elle payait les contrebandiers avec de faux billets et de fausses pièces d'or et d'argent, mais ce n'était là qu'une des ramifications des affaires de cette bande. Un fonctionnaire fédéral prévoit que les arrestations dans les grandes villes des Etats-Unis atteindront le nombre de mille.

Le drame quotidien

Le Havre, 22. — Au cours d'une course de jalousie, Ignace Kerjols, 37 ans, débitant, 11, quai de la Merne, a blessé gravement cette nuit, sa femme d'un coup de revolver à la joue, et s'est tiré une balle dans la tête se blessant mortellement.

Il n'y a plus de chômeurs dans le bassin de Douai

Plusieurs plaintes pour faits de grève ont été portées

Le travail est aujourd'hui repris partout dans le bassin houiller du Douaisis. Il n'y a plus de chômeurs.

La gendarmerie a reçu différentes plaintes au sujet de faits de grève. M. Fidèle Boudoux, 50 ans, moulinier, à la fosse n. 3, demeurant à Roost-Warendin, a reçu une pierre à la tête, à proximité de la fosse n. 1 de l'Escarpelle, sur le territoire de Roost-Warendin. M. Boudoux a été légèrement blessé. Il n'a pu reconnaître son agresseur. M. Léon Taquet, 45 ans, a été atteint plus grièvement à la jambe.

Il dut être transporté dans une maison voisine et pour le protéger, les gendarmes furent mis en alerte. M. Taquet, qui est soigné par le docteur Lherminier, se trouve dans l'impossibilité de marcher. Egalement au abords de la fosse n. 1, M. Léon Morentin a été frappé par un gréviste à coups de pied et poing. Déjà terrassé, il a été déposé par les gendarmes, qui ont pu identifier son adversaire.

D'autre part, M. Charles Parent, demeurant 42, coron de la Fabrique, à Somain, a porté plainte contre un nommé Arthur Tonnoir, qui l'aurait menacé de mort.

Aux abords de la fosse Notre-Dame, les gendarmes ont surpris le Polonais Joseph Kaezmarek, 16 ans, qui était porteur d'une matraque en caoutchouc, armée à l'extrémité d'un bouton de fer. Kaezmarek avait encore, passée autour de son poignet, la lanière en cuir de cette arme dangereuse. Il a affirmé qu'il était arrivé en retard pour se joindre à la colonie de ses camarades et qu'il ne s'était pas servi de sa matraque. Il va être poursuivi pour port d'arme prohibée.

150 Polonais vont être expulsés

L'autorité supérieure prend actuellement des mesures pour procéder à l'expulsion d'environ 150 ouvriers polonais.

Des grévistes ont comparu en Correctionnelle

Plusieurs grévistes d'Aniche, poursuivis pour entraves à la liberté du travail, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Douai.

Le Marocain Bouzize, les Français Domise et Goudaillet sont condamnés chacun à 8 jours de prison.

Deux autres ouvriers, Delcroix et Dubois étaient également poursuivis, mais les faits qui leur étaient reprochés n'étant pas suffisamment établis, le tribunal les a acquittés.

On a arrêté à Roubaix et Tourcoing la dangereuse bande des « cagoules »

Auteurs de nombreux actes de banditisme on leur imputerait le triple assassinat de Sully-lez-Lannoy

Dans le courant du mois de décembre dernier, un inspecteur de la 2e brigade mobile, laquelle, on le sait, a son siège à Lille, rue Brûle-Maison, rendit compte à son chef, M. Benoit, commissaire divisionnaire, de renseignements qu'il avait recueillis concernant différents crimes perpétrés dans la région de Roubaix-Tourcoing et même en Belgique, depuis fin 1918 à mai-juin 1919, par des bandits qui avaient pris coutume de se cacher la figure à l'aide de cagoules.

Ces crimes offraient tous un caractère de gravité particulière, étaient demeurés impunis, ce qui, naturellement, avait fortement surexcité l'opinion publique.

Une fructueuse enquête

En possession de ces renseignements et après les avoir étudiés soigneusement, M. Benoit ordonna une enquête, afin de les contrôler. Il chargea de ce soin son sous-chef, M. le commissaire Lisparlette, auquel il adjoint MM. les inspecteurs Lefebvre et Coussemacker.

C'était là besogne délicate, que patiemment et avec beaucoup de discrétion, menèrent les policiers précités.

Une fois en possession des éléments indispensables, ils s'abouchèrent avec le parquet de Lille qui leur fournirent les plans nécessaires pour leur permettre de continuer avec fruit leurs investigations.

Celles-ci furent couronnées d'un plein succès.

Cinq arrestations

Les découvertes opérées par M. Lisparlette et ses inspecteurs, puissamment aidés en cette circonstance, par le service de la sûreté de Roubaix, amenèrent les arrestations suivantes:

1. Jules Dendooven, dit Jules la Banque, 27 ans, monteur en fer, domicilié à Tourcoing.

2. Floris Lecocq, dit Dadu, 26 ans, cabaretier, à Roubaix, quai de Calais, pont Morel;

3. Gustave Petit, dit T'es Vert, 25 ans, maçon, demeurant à Wattrelos;

4. Jules Charasse, femme Olivier, 37 ans, ouvrière de filature à Roubaix;

5. Stéphanie Morant, femme Arlon, 31 ans, ouvrière de filature à Roubaix.

Ces individus, habilement cuisinés par M. Lisparlette et ses inspecteurs, furent d'abord retenus à toute divulgation, mais peu à peu confondus par la précision des renseignements opposés à leurs dénégations. Ils finirent par passer des aveux complets au sujet de deux crimes auxquels ils avaient participé. Ils donnèrent en outre des renseignements qui ont permis non seulement de les impliquer dans quatre autres méfaits, mais aussi de les rendre responsables de deux autres crimes d'importance, dont deux sont actuellement dépeints en Belgique pour des graves délits.

Les menus exploits de la bande

On reproche à ces individus :

1. Une tentative de vol qualifié commise dans la nuit du 8 au 9 janvier 1919 à Wattrelos, chez les époux Ducastel-Balvinière. La figure recouverte de sortes de cagoules noires, six de ces bandits pénétrèrent chez ces personnes, après avoir pris soin de tuer leur chien de garde. D'un coup de matraque, ils assommèrent l'homme, qui tomba évanoui, puis, s'emparant de la femme, lui passèrent une corde au cou et la sommèrent de leur dire, sous peine d'être étranglée, où elle cachait son argent.

Mme Ducastel ne perdit pas la tête : « Mon argent, leur dit-elle, est enfoui dans le jardin ». On l'y emmena pour lui faire désigner l'endroit exact de la cachette; Mme Ducastel en profita pour crier au secours et amener ses voisins.

Prix de pour, les bandits se sauvèrent, non sans avoir fait main-basse sur des bijoux et une somme de 700 francs.

2. Dans la nuit du 11 au 12 janvier 1919, soit trois jours plus tard, les mêmes individus revenaient d'une « expédition » qu'ils avaient proférée d'effectuer au 17 de la rue de Remiremont, à Roubaix, et qu'ils avaient ratée, par suite d'indes et venues intempestives de passants, lorsqu'ils rencontrèrent, rue Pontenoy, un prêtre de la paroisse de Saint-Antoine de Padoue, allant porter l'extrême onction à un mourant.

Immédiatement, ils se concertèrent et déclarèrent à profit de l'absence du prêtre pour cambrioler le presbytère.

La porte de ce dernier, mal fermée, permit

aux bandits de pénétrer dans la place sans coup férir.

Malheureusement pour eux, ils tombèrent sur la bonne du cure qui, en les apercevant, jeta les hauts cris. Un coup de pince-monsieur fut appliqué sur la tête, mais revolver tenu par l'épaisseur de sa chevelure, la bonne ne fut pas blessée et redoubla ses appels au secours, ce qui mit en fuite ses assassins.

On compte encore à l'actif de la bande un vol avec effraction, d'une somme de 30.000 francs, commis dans la région de Roubaix, ainsi qu'un vol dans une pharmacie qui fut bien la bande à laquelle il appartenait qui opéra à cet endroit.

Les crimes des bandits en cagoule

On implique, en outre, les bandits en cagoule dans une affaire d'assassinat commis en Belgique : dans un autre crime, commis dans la région de Roubaix en 1918 et enfin, fait d'une exceptionnelle gravité dans le triple assassinat perpétré dans la nuit du 8 au 9 janvier 1919, la ferme de Meurchin, sise à Sully-lez-Lannoy.

On se souvient que la fermière, Mme Vve Darras, ainsi que sa bonne et un chef de cultivateur furent massacrés sur la tête, revolver tenu par l'épaisseur de sa chevelure, après s'être emparés d'une forte somme d'argent, cachée dans une armoire.

L'un des bandits arrêtés a passé des aveux concernant les six premières affaires que nous relatons. Ses réticences à propos du triple assassinat de Sully-lez-Lannoy, permettent qu'on presume fortement que ce tout bien la bande à laquelle il appartenait qui opéra à cet endroit.

Le rôle des femmes

Les trois individus, dont nous donnons plus haut l'état-civil, ont été déferés au Parquet de Lille, en même temps que les femmes Morant et Olivier, dont nous signalons également l'arrestation. Tous les cinq, après avoir été interrogés par M. Thernes, juge d'instruction, chargé de cette importante affaire, furent écroués à la Maison d'Arrêt.

Les femmes Morant et Olivier ont reconnu avoir eu connaissance des crimes commis par leurs maris, avoir recelé le produit de leurs expéditions et servi, à l'occasion, d'indicatrices aux membres de la bande, sauf en ce qui concerne le triple assassinat de Sully. On ne désespère pas toutefois d'obtenir d'elles la vérité tout entière sur ce point important.

Il va de soi que ces arrestations, qui ont été accueillies avec un grand soulagement par la population de Roubaix-Tourcoing et de la frontière.

On remarquera que depuis le mois de juin 1919, les bandits avaient cessé d'opérer dans la région et l'on s'en étonnera. Cela tient, sans nul doute à l'arrestation en Belgique, de deux de leurs principaux affidés. Ceci rendit prudents les malfaiteurs et ils cessèrent de travailler, sur place, tout au moins.

L'enquête qui continue très activement, amènera vraisemblablement la découverte de nouveaux crimes à la charge de cette bande, dont les méfaits font penser à ceux des frères Pollet, de célèbre et triste mémoire.

Qu'il en puisse être, on sait que ces individus avaient coutume de partir en expédition, la plupart du temps sans but défini, et qu'ils étaient d'écidés à tout pour s'emparer de l'argent et des objets pouvant exciter leur convoitise.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sous peu sur ce sujet, ne voulant pas pour l'instant, commettre des indiscrétions qui pourraient être de nature à entraver l'enquête policière, jusqu'à présent menée de si heureuse manière.

Le désespoir d'une jeune femme d'Haillicourt

Hier matin, une femme de 23 ans, Mme Luthun, 9, rue des Primeurs, à Haillicourt (Pas-de-Calais), a tenté de se suicider à l'aide d'un revolver, en se logeant une balle entre les deux seins. C'est à la suite d'une petite discussion qu'elle eut avec son mari que Mme Luthun conçut le projet de se donner la mort. Elle fut transportée d'urgence à la clinique du Docteur Lemery. Son état est considéré comme très grave.

Un krach commercial dans le Nord

Quarante plaintes sont dirigées contre le Comptoir Agricole

Nous avons annoncé ces jours derniers qu'une importante Société coopérative agricole ne pouvant plus faire face à ses engagements, était poursuivie devant le tribunal de Commerce.

Il s'agit du Comptoir agricole, contre qui une information judiciaire vient au surplus, d'être ouverte par M. Thernes, juge d'instruction, opérant sur réquisition de M. le Procureur de la République.

Quarante plaintes sont déjà parvenues au Parquet.

Un Lillois, un Dunkerquois et un Boulonnais sont incriminés

Parmi les personnes incriminées dans cette affaire, se trouvent le directeur, M. Bartier, de Lille, et MM. Pauwels, de Dunkerque et Boulogne, prévenus d'escroquerie. Outre cette première inculpation, les deux prénommés seraient également poursuivis pour infraction aux lois sur la formation des Sociétés commerciales et le dépôt de cautionnements.

Mettez-vous dans la tête que ça ne fait pas de mal

Et vous mettez vos enfants au monde, Mesdames, sans aucune douleur

Paris, 22. — On a signalé qu'un médecin affirmait pouvoir commander, par le sommeil hypnotique, la naissance des bébés.

Voilà que le docteur Vachet, élève de M. Coué, certifie que la simple suggestion, sans aucun hypnotisme, peut réaliser le même miracle.

Il part de ce fait exact que la sensibilité à la douleur, dans l'espèce humaine, est accrue par la civilisation. Certaines femmes des pays sauvages ou simplement de classes peu cultivées préfèrent devenir mères que d'avoir mal aux dents.

Le professeur de l'institut de psychophysologie, qui avance cette affirmation hardie, cite des résultats analogues obtenus au moyen de la suggestion à l'état de veille par plusieurs autres médecins. Il rapporte une anesthésie d'albuminurie. Il révèle aussi que la philosophie japonaise Tu Se Ka Ri a réussi 1.908 fois sur 1.942 cas à faire naître à volonté, par le même procédé, filles ou garçons, au gré des parents.

L'affichage des prix

UNE PROPOSITION D'AMNISTIE

MM. Victor Constant et Manceau, députés, viennent de déposer à la Chambre une proposition de loi réclamant l'amnistie pleine et entière pour tous les commerçants poursuivis et condamnés pour avoir pas affiché leurs prix de vente.

Cette proposition ne vise pas les profiteurs ou auteurs de véritable spéculation illicite.

Le crime d'un bambin de 7 ans

Pour quelques billes, il avait tué son camarade âgé de 3 ans

Bordeaux, 22. — Pour un motif qui n'est pas encore très nettement établi, un enfant de 7 ans, Georges Mathieu, demeurant à Moulins, a tué d'un coup de fusil un de ses camarades, Roger Laudreau, âgé de 3 ans.

Le jeune meurtrier prétend avoir atteint son camarade par mégarde, en voulant tuer un oiseau. Mais divers témoins entendus affirment au contraire que Georges Mathieu aurait tiré sur Roger Laudreau parce que ce dernier refusait de lui rendre ses billes.

L'enquête continue.

M. Doumergue est élu président du Sénat

Après désistement de M. Bérard, il obtint 142 voix contre 133 à M. de Selves

Paris, 22. — Au deuxième tour de scrutin, M. Doumergue, a été élu président du Sénat par 142 voix contre 133 à M. De Selves. M. Bérard s'était désisté en faveur de M. Doumergue.



Photo Branger M. GASTON DOUMERGUE

Avant la proclamation du résultat de l'élection présidentielle, on annonçait dans les couloirs les chiffres suivants : votants, 279. MM. Doumergue, 111 voix ; De Selves, 111 voix ; Bérard, 52 voix.

A Boulogne, un œuf phénoménal ne fut pas pondu

Ayant eu son attention attirée sur une de ses poules paraissant avoir de la difficulté pour pondre, M. Mailly, employé de chemin de fer à Boulogne, dut se recueillir à la tuer.

En l'ouvrant, quelle ne fut pas sa surprise de voir un œuf de dimensions extraordinaires, pesant 190 grammes. L'œuf, cassé, contenait à l'intérieur, outre le blanc et le jaune (environ un demi-ouïe ordinaire), un autre œuf avec sa coquille.

La poule était de race orpington.

Le nombre des accidents de chemin de fer diminue (?)

C'est, au moins, une statistique officielle qui nous apprend cela. Voici :

Table with 5 columns: Year, Total accidents, Deaths, Injured, Property damage.

Esprons n'avoir que des zéros à alligner pour 1923; pour 1922, il est trop tard.

Réductions sur les chemins de fer aux mutilés du travail

Paris 22. — M. Durafour et plusieurs de ses collègues viennent de déposer une proposition de loi demandant l'extension aux victimes d'accidents du travail, des dispositions de loi qui accordent aux mutilés de guerre des réductions sur les chemins de fer s'élevant jusqu'à 75 %.

Un ex-officier de marine dévalisé par les siens

Ligotté et brutalisé, ce vieillard est en danger de mort

Lorient, 22. — La villa Terre-Neuve a rié, est occupée par le capitaine de vaisseau Beauloux, âgé de 83 ans, commandant de la légion d'honneur, qui fut un officier de marine et vit aujourd'hui seul milieu des souvenirs de ses campagnes présentés par de superbes collections de médailles.

Le vieillard avait refusé d'accéder aux mandes d'argent de sa fille unique, âgée 33 ans, mariée à un ex-agent d'affaires, Blanchet, 67 ans.

Dimanche dernier, les époux Blanchet, accompagnés de leur fille, Mme Poillangé, 25 ans, renouvelèrent leurs demandes et leurs menaces. Le commandant ayant refusé une fois de plus, ils le ligottèrent, le baillonnèrent et le dévalisèrent de tout ce qu'il possédait, soit 70.000 francs de titres et ses précieuses collections.

Le malheureux octogénaire porte les traces des nombreux violences qu'il a subies et qui pourraient lui être fatales.

Le parquet a ouvert une enquête sur cette affaire : il fait rechercher les membres de la famille Blanchet, qui sont en fuite.

GALANTRIE DE MARI



Ne prenons pas cette rue-là Loulou, les trottoirs sont sales... elle est mal fréquentée...

Des Noces d'Or à Hellemmes-lez-Lille



Les époux Marescaux entourés de leur famille

Les époux Mayer et leur belle-fille

Nous avons annoncé dernièrement dans notre édition lilloise, que des noces d'or allaient être célébrées dans la ville d'Hellemmes-lez-Lille. Ce sont d'abord les époux Marescaux qui fêteront leur jubilé dimanche prochain 25 février. Le dimanche 4 mars suivant ce sera le tour des époux Mayer. Les jubilaires seront reçus avec leur famille, le jour de la fête, à 11 heures, à la Mairie par la Municipalité. Au cours de ces deux cérémonies, le Cercle Symphonique d'Hellemmes, se fera entendre et il n'est pas douteux que toute la population Hellemmoise fêtera dignement ces deux vieillards sympathiquement connus dans la commune.